

Point du CA de la MPT Chony du 8 février 2021

Présents : Claude, Hélène, Jacques et Sylvie.

Travaux dans la salle Chantal BOURG:

Rappel, ces travaux sont pilotés par la Mairie. Nous ne sommes pas tenus au courant et nous les découvrons en venant de temps à autre.

- Salle : 16 dalles lumineuses (LED) ont été installées à la place des tubes de néons. Maintenant ça crache : pas terrible pour les séances de relaxation... mais nous n'aurons plus les problèmes de scintillement des néons et une économie d'énergie.
- La dépose des anciens éclairages dont les spots a été faite et les éléments emportés.
- La réparation de l'eau de la cuisine est terminée.
- Le changement des manivelles des rideaux de la salle a été fait.
- Le ménage n'avait pas été fait à la fin des travaux, merci à Claude qui l'a fait pour accueillir la séance de pliages de parapente. Ils restent des traces devant la glace.

Encaissement des chèques :

Claude nous a exposé la stratégie de dépôt à la banque des chèques des adhérents.

Pour tous les adhérents, le premier chèque a déjà été déposé en Octobre 20. Il correspondait à l'adhésion + 1/3 des cours (environs 11 cours). Avant le confinement, environs 6 séances ont été dispensées. Selon les activités le dépôts des chèques en banque sera le suivant :

- **Yoga** : Rappel : A l'initiative des adhérents, le premier chèque a été « laissé » à la MPT afin de pouvoir rémunérer Katia en nov. et déc. Le second chèque va être mis à la banque selon la position prise par les adhérents : Accepte les cours en Visio / Accepte le retrait du chèque/ Refuse le retrait du chèque. Pour éviter toute ambiguïté ou changement de position, Claude a prévenu tous les adhérents concernés du retrait prochain de ce 2° chèque.
- **Tia Chi/Feldenkrais** : Rappel : Géraldine n'a pas fait de cours en Nov. et Déc., Cependant, depuis janvier, elle propose en remplacement, Visio, Vidéo et cours particuliers à tous ses adhérents. Le second chèque sera encaissé, en demandant confirmation auprès des adhérents, vers début Mars. A cette date, les 11 séances du 1er chèque auraient été effectuées. **Hélène** demande à Géraldine combien de séances a-t-elle fait depuis le début d'année.
- **Théâtre** : Rappel : les cours ont repris fin décembre et à mi-janvier. Il n'a pas été possible de les rattraper pendant les vacances de février, car Anaïs n'était pas disponible. Le second chèque sera encaissé, en demandant confirmation auprès des adhérents, à début Mars.
- **Mix Danse et Comtempofun** : Céline propose des cours en Visio depuis début janvier. Le second chèque sera encaissé, en demandant confirmation auprès des adhérents, à début Mars.
- **Autres activités** : Le 2° chèque ne sera pas mis à l'encaissement avant que les 11 premières séances ne soient dispensées. À suivre suivant évolution des règles sanitaires.

Autre points « administratifs » :

- La convention avec les Vertébrés (Employeur d'Anaïs PRAT - Animatrice Théâtre) a pu être finalisé pour la période de Janv. à Juin 2021. La période de Sept à Déc. 2020 reste encore à clarifier. Anaïs n'a pas été payée. Merci à Claude pour ce travail d'explication avec cette association. —> **Suivi par Claude**
- Lettre de candidature reçue pour un stage en direction. **Réponse négative à faire —> Jacques.**
- L'abonnement a Free, pour les abeilles n'est plus nécessaire. **Le résilier : —> Jacques.**
- Le dialogue a enfin pu être établi avec l'agglo (Béatrice DUNIS) pour un passage permettant l'accès aux Ruches dans la zone restant propriété de la Ville. L'Agglo est Ok pour nous donner le code et la clef au fond du parking supérieur (entrée côté école), afin d'accéder aux ruches sans contrainte (Nuit, Week-end). Les ruches devront être déplacées, afin de se trouver à + de 10 m du parc et de la route. Frank & Walter ont un emplacement respectant cette distance. **A transmettre proposition à l'Agglo —> Jacques**
- Reste à la Marie de Bourg de préparer une convention avec la MPT et Agglo pour figer cet accès. **Suivi—> Jacques.**
- Une mise à jour du contrat Comodat pour les jardins partagés a été mise à jour par Jacques & Walter. **Suivi—> Jacques.** Cela concerne :
 - le changement des « parties » : M. Brunel est mort, la propriété est en indivision entre ses deux filles, Frank représentait la MPT, il ne fait plus partie des Jardiniers. La MPT reprend ce contrat en direct.
 - Modification des horaires d'accès au jardin, du renouvellement tacite et remise en état en cas de rupture pour correspondre à la réalité
- La chasse d'eau du WC du bâtiment 2 fuit en permanence. **Prévenir la Mairie —> Jacques**

Le secrétaire de séance : Jacques.